

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3861

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Programmation des opérations globalisées de voirie 2007 - Actions de proximité, gestion des trafics routiers, maintenance et ouvrages d'art**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La programmation 2007 des opérations globalisées à réaliser par la direction de la voirie, soumise à la validation de l'exécutif communautaire, est détaillée dans les tableaux joints en annexe du présent rapport. Elle prend en compte l'intégration des communes de Givors et Grigny au sein de la Communauté urbaine et les stratégies communautaires en matière :

- de grosses réparations, étendant l'intervention de la voirie à l'ensemble du domaine public communautaire,
- d'aménagement de proximité, où une place particulière a été donnée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux travaux consécutifs aux permis de construire délivrés par les maires.

Les différents domaines d'intervention sont énumérés ci-dessous :

Le domaine d'intervention, déplacements urbains : thème actions de proximité

L'enveloppe globale de 38 786 000 € TTC en dépenses et 400 000 € TTC en recettes comprend :

- le classement de voies privées : enveloppe de 400 000 € pour répondre aux besoins de mise en viabilité de voies récemment classées du fait de leur intérêt pour la collectivité ;
- les plantations d'arbres d'alignement : enveloppe portée à 1 300 000 € afin de prendre en charge les dégâts occasionnés par le salage et le sablage des voies dans le cadre de la viabilité hivernale ;
- les aménagements cyclables : enveloppe de 1 500 000 €. Cette opération a trois principaux objectifs :
 - . améliorer le maillage cyclable de l'agglomération lyonnaise,
 - . résorber les points noirs vélos,
 - . répondre aux besoins des usagers en terme d'offre de stationnement vélos ;
- les démolitions de voirie : enveloppe de 400 000 €. La programmation des démolitions dépend du rythme des acquisitions foncières, impliquant une gestion au fil de l'eau de cette enveloppe. La planification de ces travaux est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments, en concertation étroite avec la direction du foncier et de l'immobilier, sur un financement voirie.

Le fonds d'initiative communale : l'enveloppe est portée à 5 136 000 € et tient compte de l'arrivée des communes de Givors et Grigny au sein de la Communauté urbaine. L'affectation de ces fonds à des aménagements proposés par les maires respecte bien la règle fixée d'une programmation dès le premier semestre de l'année, en cohérence avec l'ordre des priorités données pour la programmation des opérations de proximité. En l'absence de décision, validée par les maires au premier semestre, une réfection de trottoirs est engagée sur le territoire de la Commune.

- Les grosses réparations de voirie : enveloppe de 10 000 000 €. La politique de requalification du patrimoine prend désormais en compte :

- . le financement du diagnostic de l'état de santé des voies par le laboratoire de la voirie pour la mise à jour de Viabase pour un montant de 180 000 €,
- . les critères de confort pour l'utilisateur (uni de surface) et pour le riverain (absorption des bruits de roulement), l'adhérence pour améliorer la sécurité,
- . la réparation des trottoirs et des caniveaux en complément de la politique de déplacements doux portée par l'exécutif communautaire,
- . la réparation des espaces publics.

L'enveloppe 2007 des grosses réparations est répartie de la manière suivante : 85 % pour les chaussées et les caniveaux, 10 % pour les trottoirs et 5 % pour les espaces publics. Cette répartition est modulée en fonction du secteur afin de tenir compte de l'état et de l'importance relative du patrimoine.

- Les acquisitions foncières : enveloppe de 1 400 000 €. La programmation pluriannuelle découle des demandes d'aménagement des maires. Celles-ci sont à mettre en priorité en tenant compte de la capacité à financer les travaux sur l'enveloppe de proximité.

- Les aires de retournement dans les impasses : enveloppe de 250 000 €. Le choix est déterminé par la direction de la propreté en fonction de ses besoins de desserte liés à la collecte des ordures ménagères.

- La sécurité voirie : enveloppe de 400 000 € : les travaux de sécurité de voirie sont destinés à traiter les carrefours les plus accidentogènes de l'agglomération. Ils doivent entraîner une amélioration mesurable de la sécurité. Ils complètent une politique globale d'amélioration de la sécurité des usagers, action prioritaire portée par l'exécutif communautaire.

Les actions de proximité territoriale : l'enveloppe passe à 18 000 000 € pour tenir compte de la programmation annoncée pour Givors et Grigny. Le transfert de crédits de fonctionnement dans la section d'investissement, compte tenu de la nature des travaux concernés, est maintenu à l'identique de 2006 à hauteur de :

- 800 000 € concernant de petits travaux d'aménagements demandés par les maires en complément d'arrêtés,
- 250 000 € de mobilier urbain concernant des créations et non du renouvellement.

L'enveloppe comprend, pour les actions les plus significatives :

. les études d'aménagement, les plans de récolement et levés topographiques nécessaires à ces actions pour un montant de 900 000 €,

. le financement des acquisitions de mobilier urbain pour un montant porté à 700 000 € pour compenser la diminution de l'enveloppe de fonctionnement et tenir compte des besoins des deux nouvelles Communes,

. les travaux pour le compte de tiers : entrées charretières, aménagements pour transports de fonds, bornes anti-stationnement pour un montant de 1 000 000 € compensés par une recette,

. les petits travaux d'aménagement pour un montant de 800 000 €,

. l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour un montant de 1 000 000 € constituée d'opérations spécifiques souhaitées par les associations, les maires ou la vice-présidente déléguée,

. les aménagements de voirie demandés par les maires des Communes ainsi que les travaux consécutifs aux permis de construire pour un montant de l'ordre de 12 000 000 €. Ces travaux sont sélectionnés à partir de la liste de priorités établies par les maires. Seules sont prises en compte les opérations au planning maîtrisé : pas d'acquisition foncière ni de démolition la même année que les travaux et projets approuvés par la Commune.

Domaine d'intervention, déplacements urbains : thème gestion des trafics routiers

L'enveloppe globale partielle de 6 360 000 € TTC en dépenses comprend :

- la signalisation lumineuse et les matériels hors Criter : enveloppe de 2 100 000 € permettant les travaux de mise aux normes obligatoires des carrefours à feux, la rénovation et la création de carrefours à feux demandés par les Communes ainsi que les dépenses liées aux études et à l'achat de matériel, et aux aménagements de voirie qui en découlent,
- le plan de jalonnement : enveloppe de 330 000 € qui comprend différentes actions ponctuelles en études et en travaux ainsi que le jalonnement du site historique de Lyon,
- les bornes mobiles : enveloppe de 80 000 € permettant la création de bornes télécommandées de contrôle d'accès,
- les réfections des couloirs de bus : enveloppe de 850 000 € pour réaménager les couloirs de bus afin de remédier aux problèmes de sécurité et d'améliorer le confort des usagers,
- les petits aménagements de voirie pour le compte du Sytral : enveloppe de 3 000 000 € en dépenses faisant l'objet d'une recette de 2 563 545 €, pour améliorer la desserte des transports en commun. Le programme des travaux fait l'objet d'une délibération spécifique en vue de l'approbation du programme 2007 élaboré par le Sytral.

Domaine d'intervention : thème ouvrages d'art

L'enveloppe globale de 2 500 000 € TTC en dépenses correspond à la mise en œuvre du programme de maintenance des ponts et murs de soutènement.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 13 novembre 2006 et du Bureau le 11 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - pour le thème actions de proximité, dans le cadre de l'autorisation de programme de 38 786 000 € TTC en dépenses et 400 000 € TTC en recettes, la programmation des actions 2007 pour les opérations suivantes :

- annexe n° 1 : opération n° 1042 : classement des voies privées,
- annexe n° 2 : opération n° 1046 : plantations d'arbres d'alignements,
- annexe n° 3 : opération n° 1050 : aménagements cyclables,
- annexe n° 4 : opération n° 1054 : démolitions voirie,
- annexe n° 5 : opération n° 1058 : fonds d'initiative communale,
- annexe n° 6 : opération n° 1062 : grosses réparations de voirie,
- annexe n° 7 : opération n° 1066 : acquisitions foncières,
- annexe n° 8 : opération n° 1070 : aires de retournement dans les impasses,
- annexe n° 9 : opération n° 1074 : sécurité voirie,
- annexe n° 10 : opération n° 1078 : actions de proximité territoriale ;

b) - pour le thème gestion des trafics routiers, dans le cadre de l'autorisation de programme de 6 360 000 € TTC en dépenses, la programmation des actions 2007 pour les opérations suivantes :

- annexe n° 11 : opération n° 1082 : signalisation lumineuse et matériels hors Criter,
- annexe n° 12 : opération n° 1086 : plan de jalonnement,
- annexe n° 13 : opération n° 1090 : bornes mobiles,
- annexe n° 14 : opération n° 0489 : réfection des couloirs de bus,
- annexe n° 15 : opération n° 0044 : petits aménagements de voirie pour le compte du Sytral ;

c) - pour le thème ouvrages d'art, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 500 000 € TTC en dépenses, la programmation 2007 pour la mise en œuvre du programme de maintenance des ponts et murs de soutènement.

2° - Valide la répartition des crédits communs au titre du fonds d'initiative communale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,